

**ANNEE 2025**

**SEANCE PUBLIQUE  
DU 28 AVRIL 2025**

*Délibération n°*

**2025034**

Date de convocation : 23/04/2025

Date d'affichage : 30/04/2025

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 19

Pouvoirs : 4

Nombre de votants : 23

Vote :

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

**Adopté à l'unanimité**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le

ID : 064-216401000-20250428-2025034-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, à la Mairie de Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 23 avril 2025, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présent (e)s : M. Michel LAHORGUE, Maire & MM Yannick BASSIER, Frédéric ETCHEGARAY, Marc PERRIER, Cédric BRESAC, Christian GARRIGUES, Jean-Baptiste HALTY, Bernard COMBES, Arnaud PAVLOVSKY, Mikel AMILIBIA.

Mmes Valérie RÉCART, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie GRABET DIT BOUCHET, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Laure TREMOUILLE, Nathalie HARAN, Céline FAYS.

Absent (e)s excusé (e)s : Emmanuelle DALLET (pouvoir à Mme Récart), Bénédicte LARCEBEAU (pouvoir à M. Perrier), Philippe ENSALES (pouvoir à Mme Etchart), Maud BARRAL (pouvoir à M. Bassier).

**O.J n°6 : ACQUISITION DE L'EMPLACEMENT  
RESERVE N°13 CADASTRE SECTION AD N°164**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Pour rappel, lors de la révision générale du PLU de Bassussarry, approuvée par la Communauté d'Agglomération Pays Basque le 21 juillet 2017, l'emplacement réservé n°13 avait été délimité pour l'élargissement du Chemin de Pétaboure (VC n°12),

Une partie de cet emplacement réservé est propriété de Monsieur LAFITTE Bernard, Jean-Louis et Madame LAFITTE Yvette née DELAS.

Il est proposé au conseil municipal d'acquérir ces parcelles, décomposées comme suit :

Section/parcelle	Emprise en m <sup>2</sup>	Total
AD0164	39	1€

Vu l'accord de cession entre les propriétaires actuels et la commune du 06 juin 2024, annexé à la présente, au prix de 1€,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2241-1 relatif à la gestion des biens communaux et des opérations immobilières effectuées par la collectivité,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L.1111-1 relatif aux acquisitions amiables,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la collectivité de faire ces acquisitions dans le but d'élargir la voie communale n°12 (chemin de Pétaboure),

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'acquisition à l'amiable des parcelles cadastrées section AD n°0164 d'une surface totale de 39m<sup>2</sup>, au prix de 1€,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives permettant de faire aboutir ce projet,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Fait à Bassussarry, le 28 avril 2025

Le Maire,  
**Michel LAHORGUE**

